

**Direction
Groupement Gestion des Risques
Bureau Prévention Industrielle
et Habitation**

Code Ets : B35623786 – B41722839
Réf. Dossier : 61750 - 61769
Affaire suivie par :
Lieutenant Loïc NEUVILLE

Le directeur départemental
des services d'incendie et de secours

à

Direction Départementale des Territoires
40 Boulevard Anatole France
51 000 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

Objet : **Construction d'une centrale photovoltaïque au sol et flottante**

Présenté par : **Monsieur BARBARO Xavier**

Date de dépôt du dossier : 22 juillet 2022
Reçu le : 13 septembre 2022

Nom ou raison sociale : **SA NEOEN**

Adresse du projet : Rue du Château d'eau lieu-dit Le Chemin d'Orconte » 51300 Matignicourt-Goncourt
Lieu-dit « Le Marchat Couchery » 51300 Orconte

Avis sollicité par : DDT de la Marne

N° PC : 051 356 22 B0004
051 417 22 B0002

DESCRIPTION DU PROJET :

La présente étude concerne la construction d'une centrale photovoltaïque au sol et flottante.

L'implantation du projet est prévue sur une parcelle totalisant 603 085 m², référencée section ZC, numéros 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9 sur la commune de Matignicourt-Goncourt et section ZM, numéro 41 sur la commune d'Orconte

Le projet est constitué de 11 286 modules sur tables au sol et de 42 146 modules flottants, d'une puissance unitaire de 500Wc, sur une surface de 136 705 m². Les panneaux au sol auront une hauteur sous table de 0.80 mètres et un point haut à 3 mètres.

L'installation comprendra 8 postes de transformation (local de 19 m²) , 2 poste de livraison (local de 20m²) et 4 locaux d'exploitation (local de 13m²).

L'entretien du couvert végétal du parc sera réalisé par la mise en place d'un pâturage ovin ou par un fauchage mécanique.

TEXTES DE RÉFÉRENCE :

- Code de l'Environnement
- À la norme NF C 15-100 et au guide UTE C 15-712-1

ÉLÉMENTS DE SÉCURITÉ PRÉVUS PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE :

Desserte - Accessibilité

Le site est desservi depuis la voie publique constituée par la rue du Château d'eau.

L'accès au parc est prévu par un portail d'une largeur de 6 mètres.

Une voie interne, d'une largeur de 5.00 mètres, permet l'accès au poste de transformation et de livraison et possède une aire de retournement à son extrémité.

5 mises à l'eau sont accessibles depuis la voie interne pour atteindre les plans d'eau équipés d'une installation flottante.

Défense incendie

La défense extérieure contre l'incendie proposée par le maître d'ouvrage repose sur la prise en compte d'une réserve incendie d'une capacité de 120m³.

I - REMARQUES :

1 – Desserte :

- S'assurer que les voies internes et les mises à l'eau soient praticable en toutes saisons.
- S'assurer que les voies périphériques des installations au sol disposent des caractéristique de la voie engin.

2 – Défense incendie :

- Réaliser une aire d'aspiration permettant l'utilisation de la réserve incendie sans obstruer les voies de circulation interne.
- Solliciter le SDIS après travaux pour effectuer une réception opérationnelle du point d'eau incendie. *Toute demande devra être transmise à : prevision@sdis51.fr*

Les caractéristiques techniques applicables dans le domaine de la défense extérieure contre l'incendie (Poteau incendie, réserve incendie,...) ou la composition du dossier technique sont consultables sur le site internet du SDIS : www.sdis51.fr/ressources.

II- RECOMMANDATIONS :

Afin de faciliter l'intervention des sapeurs-pompiers, il est nécessaire de prévoir l'implantation de coupures d'urgence afin de neutraliser l'installation. Ces coupures devront être identifiées et leur zone d'action devra être correctement définie (plans, ...).

- Prévoir des organes de coupure pour neutraliser l'installation (Production, Transformation, Livraison)

Afin de réduire le risque de propagation sur la végétation basse se trouvant sous les tables, nous vous préconisons plusieurs solutions préventives :

- Réaliser un entretien régulier de la végétation basse.
- Réaliser toutes les dix rangées de table une bande recouverte d'une matière incombustible d'une largeur de 5 mètres (cailloux, graviers).

III - AVIS :

Après examen de ce dossier, je formule un avis favorable à la réalisation de ce projet pour lequel je vous demande de prendre en compte la remarque formulée et de bien vouloir la porter à la connaissance du maître d'ouvrage.



Le directeur départemental
des services d'incendie et de secours,


Colonel hors classe Pierre MASSON